

Chalon-sur-Saône, le premier Octobre 1818.

M

LA Circulaire d'autre part vous annonce la cession faite par Messieurs GÉRARD et C.^{ie}, à Monsieur DUFLOT, de leur Maison de commerce d'expédition.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je me suis associé Monsieur PIOGEY, et que nous continuerons le même genre d'affaires sous la raison de DUFLOT et PIOGEY.

Nous nous occuperons, comme par le passé, de la réception et réexpédition des marchandises, des achats et ventes pour compte d'amis, et des recouvrements.

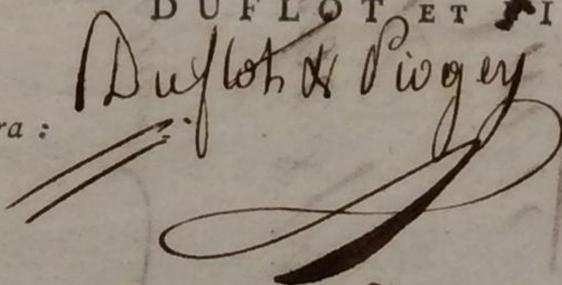
La réunion de nos moyens nous met à même d'offrir aux Négocians, qui voudront bien nous honorer de leur confiance, toute sécurité; des capitaux suffisans, une longue expérience, le zèle l'économie et l'exactitude que nous apporterons à toutes les affaires qui nous seront confiées, nous font espérer la continuation de leurs ordres.

Veillez prendre note de nos signatures respectives pour y ajouter foi au besoin.

Nous avons l'honneur de vous saluer;

DUFLOT ET PIOGEY,

Notre Sieur Duflot signera :



Notre Sieur Piogey signera :

